

Touring dénonce "la cacophonie" des réglementations sur les zones basses émissions

Le Vif - Belga - 16/08/17

L'organisation de mobilité Touring dénonce mercredi dans un communiqué la "cacophonie" des réglementations sur les zones basses émissions, où seuls les véhicules les moins polluants peuvent circuler.

Elle pointe des différences importantes entre Anvers, où la zone existe depuis le 1er février dernier, et Bruxelles, où celle-ci doit entrer en vigueur en 2018. "Les autorités ont visiblement raté l'occasion de clarifier certaines choses et de décrire des critères similaires aux deux villes dans une loi-cadre", regrette Touring, qui appelle à une harmonisation au niveau européen.

"Il existe de très grandes différences entre ce qui est permis à Anvers et ce qui entrera en vigueur à Bruxelles, l'année prochaine", relève Touring, citant quelques exemples. Ainsi, à Anvers, seuls les véhicules circulant au diesel avec une norme Euro (norme environnementale européenne) à partir de 3 (avec filtre à particules) sont admis dans les zones à faibles émissions. A Bruxelles, par contre, les voitures avec une norme Euro 2 seront admises jusqu'au 1er janvier 2019. Quant aux voitures avec une norme Euro 3 et sans filtre, elles seront admises jusqu'au 1 janvier 2020.

Au-delà de la complexité du cas belge, Touring et son organisation internationale, la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile), plaident pour une loi-cadre européenne sur la question, les zones à faibles émissions se multipliant dans les centres-villes européens. "La signalisation indiquant qu'on entre dans une zone à faibles émissions est totalement différente d'un pays à l'autre. Les critères varient et rendent les choses très compliquées pour les automobilistes. Alors qu'un pays utilise des autocollants pour identifier les véhicules, un autre le fait avec la plaque d'immatriculation. Dans une zone, l'accès est payant, dans une autre non", pointe Touring qui affirme ne pas comprendre "pourquoi on n'utilise pas un autocollant unique pour toute l'Europe."